



Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## ***AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT***

**Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 11 novembre 2013 un règlement portant le numéro 2013-77.**

**Ce règlement 2013-77 amende le règlement d'urbanisme 2006-22 afin de modifier les normes sur les carrières et sites d'extraction, les types de matériaux de revêtement interdit, les normes sur les éoliennes et l'inspection avant recouvrement.**

**La MRC des Maskoutains a émis un certificat de conformité le 21 novembre 2013.**

**Le règlement 2013-77 est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.**

**Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 27 novembre 2013.**

***Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier***